



Fin des contrats aidés, ordonnances sur le travail : Les salarié-e-s du secteur associatif dans la rue le 12 septembre !

La fin des contrats aidés : un plan social d'ampleur !

Fin juillet, Murielle Pénicaud, la ministre du travail donnait son avis devant l'Assemblée sur l'inefficacité des emplois aidés. Quelques jours après ces annonces, les Pôles Emploi n'ont plus reçu aucun financement pour l'ouverture de nouveaux contrats aidés, ni le renouvellement des salarié-e-s déjà en poste.

Alors que 60 % des recrutements en contrat aidé dans le secteur non-marchand n'auraient pas eu lieu sans ces aides publiques, la ministre du travail est en train d'annoncer un plan social de grande ampleur pour les travailleur-euse-s du secteur associatif. Quelle considération pour les associations, et quel devenir pour leurs salarié-e-s ? S'agit-il de faire de la place pour « la montée en charge » du service civique promis par Jean-Michel Blanquer ? Ou bien de remplacer ces contrats par les nouveaux « CDI de projet » ?

Ordonnances sur le travail, vers une précarisation plus importante

En parallèle de la fin des contrats aidés, le gouvernement a publié ses ordonnances sur le travail le 31 août. Au programme : plus de précarité des salarié-e-s, plus de flexibilité au bénéfice des patrons.

Les ruptures conventionnelles collectives vont devenir possibles. Les ruptures individuelles étaient déjà parfois utilisées comme des licenciements déguisés, désormais, il sera possible de faire pression pour imposer ce mode de départ « volontaire ». Le licenciement économique est lui aussi facilité puisque maintenant on vérifiera la santé financière d'une entreprise en France et non selon ses bénéfices internationaux.

La remise en cause de la hiérarchie des normes est aussi un grand morceau du texte, qui permet désormais aux entreprises de négocier avec les salarié-e-s sur la rémunération, la santé au travail et les mobilités alors qu'avant, c'étaient les branches qui en avaient le pouvoir...

Enfin, l'extension des « CDI de chantier » à d'autres secteurs que le BTP, c'est à dire la possibilité pour les employeurs d'embaucher des personnes en contrat le temps d'un projet, d'une mission et de le licencier ensuite sans aucune indemnité de précarité. C'est, à travers ce nouveau contrat, l'enterrement du CDI qu'est en train de signer le gouvernement.

Nous sommes tou-te-s concerné-e-s !

Le secteur associatif a toujours été à la fois un grand pourvoyeur de 1^{er} emploi ainsi qu'un laboratoire du travail précaire. Depuis les années 1990, l'État n'a jamais cessé de déléguer un certain nombre de missions qui lui incombent sans lui offrir les moyens de les mener à bien. Pire, les moyens alloués ne font que diminuer passant d'une logique de subvention de fonctionnement à une logique libérale d'appels d'offre, de mise en concurrence et de recherche de fonds privés pour laquelle le « CDI de chantier » est finalement le contrat idéal.

Battons-nous pour un emploi associatif de qualité. Solidaires-ASSO revendique :

- **L'arrêt du plan social organisé par la suppression des contrats aidés.**
- **Des financements du secteur associatif à hauteur des besoins.**
- **L'abrogation des ordonnances sur le travail.**

Le 12 septembre est une journée de grève nationale à laquelle l'union syndicale Solidaires appelle avec d'autres syndicats. Nous appelons l'ensemble des salarié-e-s du secteur associatif à se mettre en grève et à participer à la manifestation.

Le 12 septembre, tou-te-s en grève contre les ordonnances sur le travail et le plan social organisé dans le secteur associatif.

RDV 10h30 Vieux Port

Pour construire la suite de la mobilisation, rdv dans les locaux de Solidaires après la manifestation pour un repas et une assemblée ouverte à toutes et tous !

Contact : syndicat-asso13@marslibre.net